

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE MELUN

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 JUIN 2026
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 mai 2026 s'est réuni le jeudi 4 juin 2026, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

M. Kadir Mebarek, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, M. Gérald GALLET, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA (à partir du point 11), Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, M. Rémy BÉHAGLE, M. Éric TORTILLON, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Sophia HALIFA (jusqu'au point 10), Mme Céline GILLIER, M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL, donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
Mme Odile RAZE, donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
M. Mourad SALAH, donne pouvoir à Mme Salima YENBOU
Mme Sophie ROCHER, donne pouvoir à Mme Géraldine GENTRIC
Mme Touria KAHLI, donne pouvoir à M. Noël BOURSIN

M. Jérôme LUCCHIARI, donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE
M. Philippe MARTIN, donne pouvoir à Mme Caroline Kimberley LEGERNARD
M. Michaël GUION, donne pouvoir à Mme Catherine ASDRUBAL
Mme Fatiya MOTHAY, donne pouvoir à M. Éric TORTILLON

SECRETAIRE : Madame Eliana VALENTE

Le Conseil Municipal a :

1. Désigné Madame VALENTE en qualité de secrétaire de séance.
2. Approuvé du compte-rendu analytique de la séance du 9 Avril 2026.
3. Approuvé du compte rendu analytique de la séance du 27 avril 2026.
4. Pris acte des décisions du Maire et des marchés.
5. Abrogé la délibération n° 2026.04.6.54 du 27 avril 2026 relative à la création des Commissions Municipales, créé les Commissions Municipales dans les conditions définies par la présente délibération et fixé leur composition et désigner les membres appelés à y siéger.
6. Désigné Monsieur MEBAREK, représentant de la Ville de Melun pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Université Paris Panthéon Assas.
7. Désigné les 11 Conseillers Municipaux, membres du jury de sélection des projets, dont 7 appartenant au groupe majoritaire, soit Salima YENBOU, Ségolène DURAND, Baytir THIAW, Odile RAZE, Mathieu DUCHESNE, Eliana VALENTE, Emmanuel ADJOUADI, et 4 représentants les groupes politiques de l'opposition municipale, soit, Philippe MARTIN, Catherine ASDRUBAL, Rémy BEHAGLE et Céline GILLER
8. Désigné pour représenter la Ville de Melun au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Titulaire : Monsieur Henri MELLIER. Suppléant : Monsieur Gérald GALLET.
9. Monsieur Kadir MEBAREK est élu pour représenter le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la SA d'HLM FSM.
10. Sont élus pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'administration de l'Association « Soins à Domicile de Melun et sa Région » : Titulaire : Madame Sophie ROCHER et Suppléante : Madame Géraldine GENTRIC
11. Désigné Monsieur Henri MELLIER en qualité de Conseiller Municipal en charge des questions de défense, Correspondant Défense.
12. Sont élues pour représenter la Ville de MELUN au sein du Comité de Gestion du centre Médico-Psycho-Pédagogique de MELUN, titulaire : Monsieur Emmanuel Adjouadi et suppléante : Madame Géraldine GENTRIC

13. Renouvelé le Comité consultatif des Seniors, approuvé son règlement intérieur et désigné les membres représentant les élus.
Sophie ROCHER, Mourad SALAH, Claire GUILLEMINOT, Mathieu DUCHESNE, Baytir THIAUW, Emmanuel ADJOUADI et Luc GARCIA pour le groupe de la majorité, Michaël GUION, Fatiya MOTHAY et Jason DEVOGHELAERE pour les groupes de l'opposition.
14. Madame Julienne SIGNING DJOUFACK est élue pour représenter la Ville de MELUN au sein du Conseil de la vie sociale de la Maison de Retraite du Santé Pôle.
15. Sont élus pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'administration de l'Association de Soins et Services à Domicile de la Région Melunaise, titulaire : Monsieur Emmanuel ADJOUADI, suppléant : Madame Odile RAZE.
16. Approuvé le programme présenté au titre des opérations d'investissement 2026 éligibles à la Dotation Politique de la Ville (DPV).
17. Approuvé le projet d'avenant n°2
18. Accordé une subvention de 30% de l'investissement éligible TTC, plafonné à 5 000 €, majorée de 20%, soit 6 000 € à la SCI Gambetta, représentée par Monsieur Alexandre GOUACHE, pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 24 boulevard Gambetta.
19. Approuvé la convention relative à la collecte des déchets de propreté urbaine et de refacturation entre le SMITOM et la Ville de Melun.
20. Dit que la convention bipartite signée le 17 juin 2019 par la Commune et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) est prolongée par voie d'avenant n°1, jusqu'au 30 juin 2027 et approuve les termes de l'avenant n°1, tel qu'annexé à la présente.
21. Approuvé la convention d'objectifs et des moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Aviron et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 41 343 euros, à l'association Union Sportive Melunaise Aviron, pour la saison 2025/2026.
22. Approuvé la convention d'objectifs et des moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Rugby et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 24 006 euros, à l'association Union Sportive Melunaise Rugby, pour la saison 2025/2026.
23. Approuvé le rapport de présentation des actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Melunais, au titre de l'exercice 2025.

24. Approuvé l'organisation d'une exposition de photographie contemporaine à l'Espace Saint-Jean du 5 au 27 mars 2027 et la mise en œuvre de projections monumentales sur la façade de la Cité administrative dans le cadre du dispositif LUMEN et autorisé le lancement d'un appel à candidatures en vue de la sélection d'un artiste ou d'un collectif.
25. Autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à attribuer le « Prix du Jury » dans le cadre de la manifestation Marché de Potiers / Céramiques sur Seine, et à attribuer également le « Prix du Public » dans le cadre de la même manifestation.
26. Approuvé le renouvellement de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Melun et l'Association « Orchestre d'Harmonie de Melun ».
27. Approuvé le principe de la coopération pédagogique pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année des élèves des deux conservatoires et adopté les termes de la convention pédagogique annexée à la présente délibération.
28. Approuvé le renouvellement de la convention portant sur le dispositif « Classe à Projet Théâtre » conclue entre le Collège Frédéric Chopin et le Conservatoire à rayonnement communal de Melun « Les Deux Muses », dès la rentrée scolaire 2026-2027.
29. Approuvé le renouvellement de la convention des Classes à Horaires Aménagés de Musique entre le Collège Frédéric CHOPIN et le Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre « Les Deux Muses » de Melun pour la rentrée scolaire 2026-2027.
30. Approuvé l'ajout des nouveaux produits à l'offre de confiserie du cinéma Les Variétés et autorisé la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire dès le 5 juin 2026.
31. Approuvé le projet de convention avec l'Etat portant dépôt de biens archéologiques mobiliers au Service Municipal de l'Archéologie.
32. Approuvé l'avenant n°1 à la convention de partenariat à conclure avec l'INRAP.
33. Accepté le don manuel à hauteur de 5409,60 euros et dit qu'il sera procédé à une opération d'ordre patrimonial pour l'intégration dans l'actif des œuvres d'art.
34. Adopté la nouvelle « Charte des comités de quartiers »

35. Décidé de fixer à cinq (5) le nombre de représentants titulaires du collège des représentants du personnel au sein du CST et de la F3SCT (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires) ;

Décidé de fixer à cinq (5) le nombre des représentants titulaires du collège de la collectivité au sein du CST et de la F3SCT (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires) ;

Décidé de recueillir l'avis des représentants de la collectivité sur toutes les questions soumises à l'ordre du jour du CST et de la F3SCT.

36. Décidé de fixer la composition des CAP dans chaque collège (représentants du personnel et représentants de la collectivité) ainsi :

- CAP A : 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants
- CAP B : 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants
- CAP C : 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants

37. Fixé la composition de la CCP dans chaque collège (représentants du personnel et représentants de la collectivité) à 5 représentants titulaires et à 5 représentants suppléants.

QUESTIONS ORALES

1/Question de Madame ASDRUBAL à propos de signalements de parents d'élèves relatifs au climat scolaire et à la sécurité des enfants à l'école Denis Mukwege

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Kadir MEBAREK